



Petit Sanctuaire et basilique Notre-Dame-du-Cap

626, rue Notre-Dame Est

Direction de l'aménagement
et du développement durable – 2024

Photos et textes © Patri-Arch



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

Le sanctuaire de Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire est à l'origine du sanctuaire marial de Notre-Dame-du-Cap, un lieu de pèlerinage important au Québec dont les fondements remontent au milieu du XVII^e siècle. Une première chapelle en bois est érigée à Cap-de-la-Madeleine en 1659 par Pierre Boucher, alors propriétaire du domaine appelé fief Sainte-Marie. Cette chapelle est transportée sur le site actuel dans les années 1660. En 1717, le bâtiment étant jugé trop petit, la paroisse le démolit et entreprend la construction d'un nouveau lieu de culte en pierre, le Petit Sanctuaire. Une nouvelle église paroissiale est construite à proximité en 1879, à l'aide de pierres charroyées sur le fleuve gelé à la fin du mois de mars. Cet événement dit miraculeux entraîne la conservation de la chapelle en pierre afin d'en faire un sanctuaire dédié à la Vierge. À partir de la fin du XIX^e siècle, des milliers de pèlerines et pèlerins venus du Québec et des États-Unis visitent le sanctuaire marial, considéré comme l'un des plus importants en Amérique du Nord. La présence du père Frédéric Janssoone comme directeur des pèlerinages contribue à l'essor du site. L'affluence est telle qu'une basilique pouvant accueillir plus de 1 600 personnes est construite sur le site de 1954 à 1965. Le cœur historique du secteur Cap-de-la-Madeleine, dont font partie la basilique Notre-Dame-du-Cap et le Petit Sanctuaire, est cité comme site patrimonial en 2017.



Petit Sanctuaire

Le Petit Sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap est un lieu de culte de tradition catholique érigé de 1717 à 1720. Construit en pierre des champs, il présente un plan rectangulaire prolongé par un transept du côté nord. La toiture à deux versants est recouverte de bardeaux de bois, dont les larmiers sont légèrement recourbés. Un clocher surmonte la façade pignon. L'excellent état de conservation du Petit Sanctuaire lui confère une valeur architecturale et patrimoniale exceptionnelle. Il possède une architecture sobre et représentative des églises rurales anciennes du Québec, et son volume simple, sa maçonnerie en pierre des champs et son modèle de fenêtre original à battants y contribuent grandement. L'annexe contemporaine de 1973, conçue par la firme d'architectes St-Gelais et Tremblay, est de style moderne. De forme rectangulaire perpendiculaire à la partie d'origine, elle s'intègre harmonieusement. Elle a été partiellement construite avec les pierres récupérées de l'ancienne église paroissiale bâtie en 1879 et démolie en 1963.

L'édifice est implanté à proximité du fleuve Saint-Laurent, sur un site comprenant plusieurs autres bâtiments religieux, des aménagements paysagers, des pavillons et un chemin de procession, lui donnant une forte valeur paysagère. La valeur patrimoniale du Petit Sanctuaire repose également sur sa valeur symbolique, la croyance populaire voulant que de nombreux miracles s'y soient produits. Il revêt donc une signification spirituelle importante pour plusieurs catholiques d'ici et d'ailleurs. Le sanctuaire est encore un lieu de pèlerinage à ce jour et est l'une des plus anciennes églises au Québec qui a exceptionnellement conservé la plupart de ses composantes d'origine.

Basilique

La basilique fut construite selon les plans de l'architecte Adrien Dufresne, connu pour sa contribution au renouveau de l'architecture religieuse au Québec durant le XX^e siècle. Elle est considérée comme l'œuvre la plus achevée du concepteur, qui a consacré 20 ans à sa réalisation.

Le grand volume, construit selon un plan orthogonal prolongé par quatre bras de transept, est surmonté d'un toit pyramidal en cuivre et d'un clocher. Le portail monumental est inscrit dans un arc parabolique, tandis que les murs pignons des transepts sont percés d'une rosace.

L'intérieur grandiose du lieu de culte est décoré de vitraux réalisés par le maître verrier hollandais Jan Tillemans. L'ornementation intérieure, sobre mais raffinée, comprend du marbre vert et des dorures. La basilique comprend aussi un orgue Casavant en forme de feuille d'érable géante comportant 5425 tuyaux.

La valeur patrimoniale de la basilique repose sur son intérêt symbolique, sa valeur architecturale et sur l'intérêt de son implantation. Elle témoigne de la haute signification spirituelle des lieux pour la communauté locale et pour de nombreuses communautés catholiques dans le monde. L'ornementation géométrique, l'expressivité des matériaux bruts et la structure reposant sur de grands arcs polygonaux contribuent au renouveau de l'architecture religieuse durant le 20^e siècle. Le lieu de culte et toutes les autres composantes du site forment un ensemble fortement lié par la valeur symbolique et esthétique.

Bref historique

1717-1720 :

- Construction du Petit Sanctuaire afin de remplacer une chapelle en bois donnée aux Jésuites par Pierre Boucher en 1661.

1845 :

- Construction de la sacristie actuelle.

1888 :

- La chapelle devient un sanctuaire dédié à Notre-Dame-du-Rosaire. La statue de la Madone est posée sur le maître-autel lors de la consécration du lieu comme sanctuaire. Début des pèlerinages sur le site.

1891 :

- Une première annexe latérale au Petit Sanctuaire est construite pour accueillir davantage de pèlerins et pèlerines et sera agrandie en 1897.

1902 :

- Arrivée des Oblats de Marie-Immaculée, qui deviennent responsables du sanctuaire et effectuent de nombreux travaux d'aménagement, notamment le comblement de ravins, la plantation d'arbres, la mise en place du chemin du rosaire et du chemin de croix, la construction du pont des Chapelets et l'aménagement du lac Sainte-Marie.



1904 :

- Construction d'une nouvelle annexe en bois au Petit Sanctuaire, de grandes dimensions, et réfection du décor intérieur.

1937 :

- Ouverture d'une souscription en faveur de la construction d'une basilique.

1944 à 1953 :

- L'architecte Adrien Dufresne soumet quatre projets différents pour la construction de la future basilique. Le dernier sera retenu.

1949 (été) :

- Déplacement (sur billes) du monastère des Oblats afin de libérer l'emplacement de la future basilique.

1954 à 1965 :

- Construction de la basilique.
- Septembre 1955 : enfouissement des 195 pieux tubés qui soutiennent la basilique.

Août 1964 :

- Bénédiction et inauguration officielle de la basilique.

1973 :

- Construction de l'annexe actuelle du Petit Sanctuaire, en partie érigée avec la pierre transportée sur le pont de glace en 1879.

1984 :

- Visite du pape Jean-Paul II le 10 septembre.

Mai 1989 :

- Installation du carillon de cinq cloches de la basilique.

2018 :

- Présentation du plan directeur d'un grand projet de développement qui devrait se concrétiser sur une période de dix ans, comprenant notamment la construction d'un centre pour visiteuses et visiteurs, l'aménagement d'une esplanade face à la basilique et d'une promenade sur les berges.

Les terrains du sanctuaire au début du XX^e siècle. BAnQ, cartes postales, 0002638394.



Caractérisation

Bâtiments

Petit Sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap

- Typologie architecturale : colonial française
- Année de construction : 1717-1720
- Architecte : François Dufaux, menuisier
- Principaux matériaux : pierre des champs et bardeau de bois en toiture

Basilique Notre-Dame-du-Cap

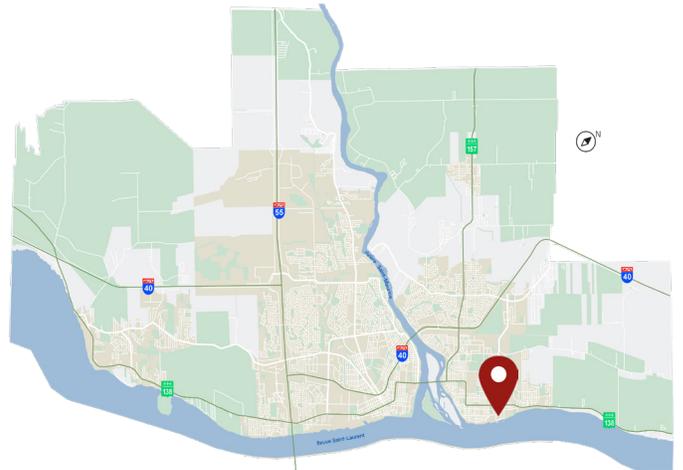
- Typologie architecturale : moderne
- Année de construction : 1954 à 1965
- Architecte : Adrien Dufresne
- Principaux matériaux : pierre de taille et toiture en cuivre

Monastère des Oblats

- Typologie architecturale : beaux-arts
- Année de construction : 1902-1904
- Architecte : George-Émile Tanguay
- Principal matériau : pierre de revêtement

Terrain

- Superficie du lot :
 - Lot 2 300 854 : 133 440 m²



- Caractéristiques particulières :
 - Site patrimonial cité.
 - Vaste parc avec arbres matures, lac artificiel, pont des Chapelets, chemin de croix et chemin du rosaire.
 - Espace avec vue sur le fleuve au sud.
 - Indice de canopée : 15 %

Règlementation

- Zonage : PIL-4169
- Dominance de la zone : institution religieuse et services funéraires

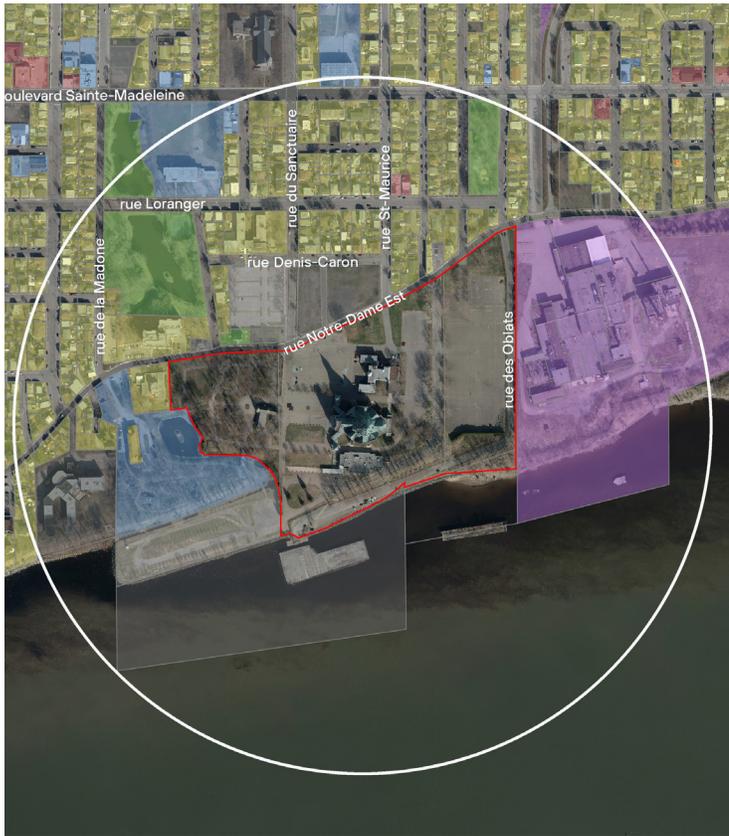
Contexte

Le Petit Sanctuaire, aussi appelé chapelle du Sanctuaire, ainsi que la basilique Notre-Dame-du-Cap se trouvent dans le cœur historique du secteur de Cap-de-la-Madeleine, cité comme site patrimonial en 2017. Entre le Chemin du Roy et le fleuve Saint-Laurent, ils sont entourés de résidences pour les communautés religieuses et d'un grand parc comprenant notamment des pavillons et un chemin de procession.

Les environs de la basilique et de la chapelle sont majoritairement résidentiels. Une école, une auberge et un site industriel se trouvent également à proximité.

Le tissu résidentiel est composé à majorité d'immeubles comportant d'un à trois logements, généralement construits sur deux étages. Dans un rayon de 500 mètres autour de la basilique, environ le tiers des résidentes et résidents du secteur sont âgés de 65 ans ou plus, et environ 60 % des ménages sont composés de personnes seules. Près de 75 % de la population est locataire. Le secteur est caractérisé par plusieurs parcs, dont certains ont de grandes superficies apportant un couvert végétal généreux dans le quartier. Néanmoins, d'importantes aires de stationnement asphaltées contribuent à la présence d'îlots de chaleur, dont plusieurs près ou à même le site du Petit Sanctuaire et de la basilique. Le secteur est desservi par les transports en commun et un réseau cyclable.





Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologies architecturales dominantes	Unifamiliale et plex
Nombre d'étages moyen	2 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 33 % 14 ans et moins : 11 %
Densité moyenne	10 logements/hectare Densité faible
Indice de canopée	14 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	■ Institutionnel
■ Résidentiel	■ Industriel
■ Commercial	■ Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal



Programme particulier d'urbanisme (PPU)



Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)



Programmes de subvention



Site patrimonial cité du cœur historique du secteur Cap-de-la-Madeleine en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Principales orientations

PIIA Notre-Dame est et PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la réglementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

Le Petit Sanctuaire et la basilique Notre-Dame-du-Cap constituent un trésor architectural et artistique et sont des témoins importants du patrimoine, faisant partie d'un site patrimonial cité par la Ville de Trois-Rivières en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Potentiel de conversion

Le Petit Sanctuaire et la basilique Notre-Dame-du-Cap sont encore bien fréquentés. Le Petit Sanctuaire pourrait facilement accueillir un espace muséal, par exemple pour une partie des collections du musée qui sont actuellement présentées dans le pavillon d'accueil. Quant à la basilique, en tant que vaste lieu de rassemblement, sa vocation de salle de concert pourrait devenir plus importante avec le temps.

Potentiel de redéveloppement du site

Tout développement sur le site devrait être complémentaire à la fonction actuelle de lieu de pèlerinage. Il ne serait pas opportun de lotir ce grand site, mis à part peut-être les grands stationnements situés à l'est pour un développement complémentaire à la fonction du site.

Indice de valeur globale



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

	Petit Sanctuaire	Basilique
Hiérarchisation régionale	Incontournable (A)	Incontournable (A)
Valeur patrimoniale (ville)	Exceptionnelle	Supérieure
État d'authenticité	Évolution harmonieuse	Évolution harmonieuse

Synthèse des valeurs patrimoniales

	Petit Sanctuaire	Basilique
Archéologique	●	
Architecturale	●	●
Artistique	●	●
Emblématique	●	●
Historique	●	●
Paysagère	●	●

Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.